

# Département de la Drôme

## Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 8 décembre 2023

### PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 7 décembre 2023 à 20h00

Nombre de Conseillers  
En exercice **15**  
Présents **14**  
Votants **14**

*Date de la convocation du Conseil Municipal* : 30 novembre 2023

*Date d'affichage du procès-verbal* : 11 décembre 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

**Présents** : MM. Sandrine BADON - Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - - Michel GRANDOILLER - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - William ROUX - Mireille VIGNARD

**Excusés** : Mme. Cécile RAFFIN -

**Secrétaire de séance** : Mme. Rachel BELLIER BRESSON

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance

- ✓ Constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **Mme. Rachel BELLIER BRESSON**
- ✓ Présente M. Antoine LAPOSTOLLE, Directeur de l'école primaire de CHATEAUDOUBLE du RPI Chateaudouble-Combovin-Peyrus qui vient présenter un projet de l'école.

#### ➤ **Projet de l'école primaire de Châteaudouble :**

Monsieur le Directeur rappelle l'effectif présent sur l'école maternelle de Châteaudouble, 64 enfants de la PS au CP.

Il fait part que dans le cadre du Conseil national de la Refondation (CNR), lancé par le Président de la République, qui vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir, il peut solliciter un financement pour le projet global d'apprentissage sur le thème des oiseaux. L'école s'attache à avoir une approche concertée en incluant la mairie mais également les familles et des partenaires extérieurs. Une approche des apprentissages complète autour des oiseaux est proposée notamment sur le langage, le chant, l'art, etc. Il permet aussi la venue, à plusieurs reprises, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) sur l'école. Ce projet prévoit entre autres d'installer des nichoirs à oiseaux connectés dans la cour de l'école pour renforcer le lien avec les familles et des sorties en forêt afin d'étudier l'environnement.

Il sollicite également un budget en investissement afin d'apporter du matériel pédagogique.

#### ➤ **Approbation du compte-rendu du 9 novembre 2023 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 9 novembre 2023.

#### ➤ **Décision Modificative n°5 du budget communal :**

Monsieur le Maire précise que les crédits ouverts en fonctionnement sur le compte « 681 dotations aux dépréciations » sont inexistantes. De ce fait, il est nécessaire de procéder à une régularisation comptable afin de prendre en compte un contrôle comptable qui fait ressortir une anomalie sur le montant des dépréciations qui doit être inférieur à 15% des créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans. Pour information les restes à recouvrer sur la commune s'élèvent à 642.03 €.

Le Conseil Municipal vote la régularisation nécessaire.

**Adopté** : une délibération sera prise.

➤ **Aménagement de l'espace communal « jeu de boules » : Signature de la convention financière entre Valence Romans Agglo et la commune :**

Dans le cadre de l'appel à projet « réaménagement de voirie ou d'espaces publics intégrant une désimperméabilisation », la commune a déposé, auprès de la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo, une demande de participation financière pour le projet « désimperméabilisation et aménagement de l'espace public » situé sur les parcelles communales « allée du jeu de boules ».

Cette demande de participation financière va permettre de contribuer à rendre perméable l'espace communal public avec la suppression de l'écoulement des eaux de pluie dans le réseau communal.

Afin de finaliser la participation financière de 4 310 €, allouée à la commune, une convention doit être signée.

Le Conseil Municipal prend acte du montant de la participation financière et de la convention à signer et autorise le maire à la signer.

**Adopté** : une délibération sera prise.

➤ **Mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des ATSEM :**

Monsieur le maire rappelle, qu'après avis du Comité Social Territorial, le RIFSEEP a été instauré :

- En 2016, pour les agents de la commune stagiaires, titulaires des cadres d'emploi : administratif, animation, technique (catégorie C),
- En 2017, pour les agents du cadre d'emploi des animateurs (catégorie B),
- En 2022 élargie aux agents contractuels de droit public.

Il est proposé d'ouvrir ce régime indemnitaire, après avis favorable porté par le Comité Social Territorial en date du 13/11/2023, aux cadres d'emploi « Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Écoles Maternelles », suite à la création du poste.

Le conseil municipal décide d'instaurer ce régime indemnitaire au cadre d'emploi des ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Adopté** : une délibération sera prise.

➤ **Restructuration de la mairie et rénovation du réseau de chaleur communal avec installation d'une chaudière bois :**

Les travaux avancent normalement.

Des décisions doivent être prises afin de décider au niveau de l'aménagement intérieur (couleur des murs, carrelage, faïence ...). Il est décidé qu'une commission élargie se réunisse, samedi 9 décembre à 10h30, afin de faire le point sur ce sujet.

➤ **Questions diverses :**

➤ **Regroupement Pédagogique Intercommunal :** Monsieur le Maire fait part, qu'en 2024, le RPI aura 50 ans et propose d'envisager une rétrospective afin de *fêter* le demi-siècle.

➤ **Vœux 2024 :** 12 janvier 2024 à 19h

➤ **Loi APER : Accélération des Energies Renouvelables :** Les maires adjoints présents à la réunion qui a eu lieu à Montvendre le mercredi 15 novembre 2023, font part que cette loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER » du 10 mars 2023, place les collectivités au centre du projet de relocalisation des moyens de production d'énergies. Aussi, une définition de zones d'accélération pour les énergies renouvelables doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2023, selon des modalités réglementaires prévoyant :

- Une concertation du public selon des modalités librement définies par la commune,
- Un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI,
- Une délibération du conseil municipal.

La loi APER précise que ces zones définies doivent permettre d'atteindre les objectifs énergétiques fixés aux niveaux national, régional et local.

Tenant compte des enjeux du territoire, Valence Romans Agglo propose de décliner les zones sur toutes les parties urbanisées et tous les bâtiments agricoles.

➤ **26 grande rue :** Il est proposé de rencontrer des élus de la commune de Chabrilan qui ont mis en place un projet similaire et un représentant de la Caisse d'Allocation Familiales de la Drôme afin d'avancer sur ce projet.

➤ **Ossuaire :** sera mis en place à côté du monument aux morts, côté nord.

➤ **Parc du Vercors :** La révision de la charte du parc du Vercors est terminée. Les communes adhérentes et intégrées dans le périmètre d'études devront délibérer en mai, juin 2024 pour se positionner.

**Prochain conseil municipal est prévu le jeudi 18 janvier 2024 à 20h30**

Fin de séance à 21h20